

DÉCLARATION

Montreuil, le 11 Mars 2016

COMMISSION MIXTE PARITAIRE DU 11 MARS 2016

Monsieur le Président, Messieurs les Représentants du Ministère,

Le 9 mars, en France, la colère a grondé. Pas une colère de repli ou de haine, non une colère vive, porteuse d'espoir et de propositions. Elle crie "assez" de ces 40 années de recettes politiques libérales, qui hormis deux courtes parenthèses progressistes, plongent le pays sous le dictat d'une minorité patronale.

Cette journée de manifestations l'a clairement défini : le gouvernement dérèglemente les droits des salariés pour les exposer plus encore sous le joug des forces de l'argent. Il n'est pas tout de faire le constat que le code du travail a été alourdi d'exceptions innombrables pleurnichées par le MEDEF et consort. Simplifier ce n'est pas faire de la dérogation la règle dans un rapport de forces faussé. Les grandes entreprises externalisent leur charge de travail, puis font pression sur les sous-traitants. En bout de ligne, ce sont les salariés qui restent exposés à l'inacceptable.

Dans cette période de criminalisation de l'action syndicale, le gouvernement produit un texte adoubé par les parlementaires censés représentés l'opposition, critiqué par ceux qui se réclament de la même force politique.

Les leçons de démocratie tournent court quand la politique du gouvernement s'oppose au programme du candidat élu. Les "je vous ai compris" au lendemain de l'explosion d'un vote fascisant aux élections régionales deviennent amères. Et quand, jeunesse et salariés se retrouvent dans la rue pour exiger une société de partage, de bonheur, pour vivre heureux et paisible, le camp libéral tente de décrédibiliser la mobilisation, et les menace avec un monde du travail durci, la mise en opposition et le sacrifice du salariat.

La politique de l'offre, non seulement ne peut pas relancer l'économie et l'emploi, elle nous enferme dans ce cercle vicieux, où le salarié reste la variable d'ajustement. La politique de l'offre sert le Capital, gave de dividendes quelques actionnaires grâce aux subventions, aux délocalisations et à la mise en concurrence des salariés.

La CGT porte un autre choix de société, les 32h, la réindustrialisation, une production en réponse aux besoins, le smic à 1700 Euros, la sécurité sociale professionnelle pour tous. Voici l'issue sereine à l'interminable crise économique, sociale et démocratique subie de par le monde, l'Europe, la France. Du quartier, à la zone rurale, la crise s'enracine un peu plus chaque jour dans l'oubli.

Une colère qui touche aussi les responsables politiques en territoire, contre le désengagement de la SNCF, donc de l'Etat. Le service public, en général, bien collectif, qui soude une Nation et son peuple, est aujourd'hui mis à mal par une austérité imposée depuis la finance européenne.

Le 9 mars 2016, c'est aussi une journée unitaire de grèves et de débats dans le monde ferroviaire qui fait date tant l'implication de tous les cheminots, de toutes entreprises, de tous services, de tous grades se sont impliqués. Emploi, salaire et conditions de travail avec comme liant, la négociation de l'aménagement du temps de travail, qui n'a pas encore été ouverte, faute à la dérobade tactique du patronat et des directions d'entreprise se cachant derrière les prétextes les plus grossiers.



Malgré des chiffres encore une fois falsifiés par la direction de la SNCF, la grève a été majoritaire, avec des taux qui frôlent parfois les 100%. Au matériel, à l'équipement, à la traction, dans les postes de circulation, dans les gares, chez les agents de train, mais aussi chez les administratifs, les cheminots de la SNCF ont tous pris conscience des enieux de la période. Les cheminots des entreprises ferroviaires de droit privé se sont également très, très fortement mobilisés. Le trafic marchandises et voyageurs a été fortement impacté, et dans les annonces de circulation, nombre de trains étaient des cars, y compris en banlieue. Sous cet éclairage, les 35,5% de grévistes annoncés par une direction d'entreprise SNCF en devient ridicule. Ridicule de mauvaise foi, ridicule de son absence d'écoute et de compréhension des cheminots, ridicule de sa propagande mensongère, au moins par omission.

Les médias aussi ont tenté la désinformation. Les quelques sottises affirmées, avec aplomb, de quelques journalistes peu exigeant de la déontologie et de la vérification de l'information, avaient pour objectif de stigmatiser les cheminots. Il est vrai, nombre d'opérations d'enfumages sont déclenchées dans la période pour tenter de détourner les cheminots des vrais débats. Personne n'est tombé dans le piège d'un détournement de la mobilisation des cheminots. D'ailleurs, elle ne tombe pas en solidarité avec le mouvement de la jeunesse, elle vient en convergence naturelle.

Le gouvernement ne semble pas entendre. Du moins, il feint d'ignorer les exigences portées. Il en est du ministère du travail, comme du ministère des transports.

Le contenu du décret socle, transmis hier soir, démontre que le secrétaire d'Etat aux transports n'a pas fait le choix d'écouter les cheminots. Dans le cadre de sa consultation, ce dernier a reçu l'organisation patronale en charge de la négociation de la branche, certes, mais aussi ses principaux adhérents : les représentants de la SNCF dont l'Etat est la tutelle et les dirigeants de Transdev dont la caisse des dépôts est actionnaire.

Nous, cheminots de ces entreprises, sommes en droit de connaître les propos tenus par nos dirigeants. Les entreprises sont aussi les nôtres. Au regard des trop insuffisantes modifications de l'avant-projet, nous pouvons conclure que nos dirigeants sont loin de porter l'expression de nos attentes. Il ne s'agit, d'ailleurs, pas de leur rôle, contrairement aux communications qui portent une bienveillance de façade.

Dans les coulisses du tournage des belles vidéos, l'écoute des cheminots brille par l'absence des acteurs dirigeant devant les représentants des cheminots.

La Fédération CGT des Cheminots a été reçue par le secrétaire d'Etat aux transports dans le cadre de l'avant-projet du décret socle, le mercredi 24 février 2016.

En introduction, la CGT est revenue sur 3 points qui ne peuvent pas être coupés de la négociation de l'aménagement du temps de travail :

- La longue et lente dégradation du niveau de sécurité du transport ferroviaire impose des mesures fortes de la part du gouvernement.
- Les annonces ministérielles, le vendredi 19 février 2016, sur la suppression dessertes ferroviaires trains des dit. d'équilibre du territoire marquent un abandon du rôle l'Etat dans l'aménagement du territoire.
- La baisse de qualité du service public, suite aux très nombreuses suppressions de trains par manque d'effectif, en particulier à la traction, n'est pas acceptable et démontre l'irresponsabilité des dirigeants de l'entreprise SNCF et du gouvernement dans la gestion des effectifs.

La CGT a également fait le point de la négociation de la CCN qui est, jusqu'à ce jour, paralysée par le refus du patronat de débattre. La CGT a toujours la volonté de négocier de front le décret socle, l'accord de branche et les accords d'entreprise ; seule solution pour mesurer les conditions d'exercice des cheminots. Force est de constater, que le patronat a trahi sa parole. L'avant-projet du décret nous a été soumis, pour avis, dans ces conditions.

Le ministre a également prétendu constater le blocage et l'opposition du patronat, ce qui l'aurait poussé à sortir un avant-projet.

Un avant-projet qui, pour la CGT, souffre :

1) De l'insuffisance des garanties pour la sécurité ferroviaire :

Dérogations non encadrées, réduction des repos, augmentation des plages de travail effectif, l'amplitude, et de la grande période de travail...

2) Du non-respect de la santé des cheminots :

Dérogation au code du travail sur les heures de nuit, l'absence de compensation en temps de repos des contraintes liées aux horaires décalés, possibilité de mobilité plus large zone d'emploi étendu sur 50 km, élargissement de la réduction du repos journalier...

3) De la continuité du service imposé à tous les cheminots :

Non cadrage de la continuité sur la nécessité de service public qui permettrait à un employeur de programmer des acheminements, des travaux, des heures d'utilisation du personnel sans aucune limite

Aucune mesure de compensation prévue en cas d'utilisation en dehors de la règle normale...

4) De l'absence de prise en compte des métiers :

Réduction de la notion de roulant, (les agents d'accompagnement deviennent sédentaires si présence à bord n'est rendue obligatoire par des règles de sécurité, les trains de travaux, le tramtrain, les navettes Fret, les manœuvres sont exclus)...

5) D'une insuffisance de repos supplémentaires pour la qualité de vie, et l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle :

104 repos pour les sédentaires non directement soumis à la circulation ferroviaire, 111 repos pour les autres sédentaires, 115 repos pour les roulants, la différence est lourde.

Aucune précision sur le nombre de samedis, de dimanches en repos, ni de repos doubles, suppression du 19/6 pour les roulants.

Plus de dispositions particulières pour une partie de l'encadrement soumis au titre III du RH0077...

6) De l'absence de dispositif de contrôle et d'interprétation

Nous pouvons que constater que les quelques bougés, ne sont pas de nature à nous satisfaire, ni à changer la philosophie du texte. Si les repos doubles sont évoqués, leur nombre ne peut pas nous convenir. Si la définition des roulants peux sembler plus large, elle ne prend pas en compte réellement les métiers de conducteurs et d'agents d'accompagnement.

Par contre, nous retenons que le gouvernement est prêt à retarder la parution du décret et à le modifier jusqu'au dernier moment. La CGT a toujours défendu la négociation de front des trois niveaux hiérarchiques. La CGT ne cache pas son intention d'intégrer au plus la réglementation future dans le décret.

Nos orientations sont claires, comme nos intentions de négocier des conditions de vie et de travail dignes des attentes et du travail des cheminots. Elles ne se contentent pas d'être modernes, elles sont progressistes.

Nous verrons aujourd'hui quelle sera l'attitude du patronat. Où en est la clarté de son mandat ? Quelles seront ses possibilités d'évoluer dans sa posture ?

Pour la CGT, l'accélération du rythme des négociations est indispensable, nous devons déjà connaître les grandes lignes de la position patronale. La CGT, est d'ores et déjà prête, depuis plus de 5 mois, à négocier les congés, notre texte est à disposition.

Le retour d'expérience, de nos 18 mois de négociations de la CCN, démontre l'absence de plus-value de partir d'une rédaction patronale. Au contraire, elle crispe plus encore la rigidité de la délégation patronale.

La CGT est aussi en mesure aujourd'hui de proposer et de débattre des définitions.

Les cheminots, mobilisés ce mercredi, ont démontré que la corporation croit en l'avenir du ferroviaire, croit en la nécessité de développement du service public. Ces questions sont bien trop sérieuses pour les laisser entre les seules mains des dirigeants de nos entreprises et du gouvernement. Par leur implication, elles et ils nous demandent la transparence des négociations en cours, et portent nombre d'exigences, pour la sécurité ferroviaire, leur santé, leurs conditions de vie et de travail.

La CGT, en responsabilité placera ces négociations sous son contrôle, par une information et une consultation régulière. Déjà trop de temps perdu par l'évitement patronal, il vous appartient aussi dorénavant de vous comporter en responsables.

Merci de votre attention.